



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE BURY**

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi, 6 décembre 2010, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège Militaire à laquelle sont présents les conseillères et conseillers Marilyn Matheson, Florence Fréchette, Linda Harper McMahan, Terry Williams et Martin Jones, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Ménard, est aussi présente.

**1. Ouverture de la séance ordinaire**

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 30.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR la conseillère Florence Fréchette

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 décembre 2010 comme suit, à savoir :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2010 et séance extraordinaire du 15 novembre 2010
4. 1<sup>ère</sup> période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Dépôt de l'état des activités financières au 30-11-2010
7. Rapport du Maire sur la situation financière de la Municipalité
8. Rapports des Comités
  - 8.1 Administration
  - 8.2 Sécurité publique
  - 8.3 Travaux publics et Environnement
  - 8.4 Urbanisme et développement
  - 8.5 Loisirs, sport et culture
  - 8.6 Golf
9. Affaires nouvelles
  - 9.1 Liste des comptes à payer
  - 9.2 Renouvellement des contrats d'entretien et de soutien PG Mensys
  - 9.3 Renouvellement du contrat mise à jour Web Solutek Informatique
  - 9.4 Contribution annuelle au Journal régional Le Haut-Saint-François
  - 9.5 Horaire d'ouverture pendant la période des Fêtes
  - 9.6 Achat d'une pompe portative pour le service de protection contre l'incendie

2010-12-220



No de résolution  
ou annotation

- 9.7 Travaux de réhabilitation du puits BU/PE-1-03
- 9.8 Mise à niveau des coûts et des travaux de mise aux normes des installations d'eau potable
- 9.9 1<sup>er</sup> décompte progressif relatif aux travaux de la réfection de la conduite d'eau potable sur la route 214
- 9.10 Demande de dérogation mineure au 548, rue Main
- 9.11 Ratification à l'appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ
- 9.12 Projet Activités 4 saisons au golf dans le cadre du Pacte Rural
- 9.13 Signature de l'entente avec le SADC
- 9.14 Approbation des traverses de chemins pour les motoneiges
10. Législation
  - 10.1 Avis de motion au règlement numéro 401-2011 fixant la taxation et la tarification municipale pour l'année 2011 et les conditions de perception
  - 10.2 Avis de motion au règlement numéro 339-F modifiant le règlement de zonage numéro 339-2008
  - 10.3 Avis de motion au règlement numéro 343-2010 modifiant le règlement numéro 343-01 intitulé Permis et certificats
  - 10.4 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 339-F modifiant le règlement de zonage numéro 339-2008
11. 2<sup>ième</sup> période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
12. Varia et affaires nouvelles
  - 12.1 Travaux de reconstruction du bâtiment du parc Mémorial
13. Information des membres du Conseil
14. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 10 janvier 2011, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main

**ADOPTÉ**

2010-12-221

**3. Adoption des procès-verbaux**

**3.1 Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2010 et séance extraordinaire du 15 novembre 2010**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Terry Williams,  
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson

ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2010 et séance extraordinaire du 15 novembre 2010 tels que déposés.

**ADOPTÉ**

**4. 1<sup>ère</sup> période de questions du public (questions générales)**

Quelques contribuables de l'assistance ont posés leurs questions et ont donné leurs commentaires aux membres du Conseil sur différents sujets.

**5. Dépôt de la correspondance du mois**

La correspondance du mois est déposée auprès du Conseil.



No de résolution  
ou annotation

## **6. Dépôt de l'état des activités financières au 30-11-2010**

L'état des activités financières au 30 novembre 2010 est déposé auprès du Conseil.

## **7. Rapport du Maire sur la situation financière de la Municipalité**

Chères concitoyennes,  
Chers citoyens,

Selon l'usage, je vous rends compte de la situation financière de la Municipalité, en vertu de l'article 955 du *Code municipal du Québec*.

### **Année 2009**

#### **États financiers**

Les états financiers 2009 sont des états financiers consolidés selon les modifications apportées à la comptabilité municipale. Ils ont été vérifiés par la firme Samson Bélair / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. de Sherbrooke.

Le total consolidé des revenus est de 1 933 119 \$, le total des charges est de 1 929 380 \$ et l'excédent de l'exercice, après conciliation fiscale, est de 3 739 \$. La répartition de la dette consolidée au 31 décembre 2009 est montrée en annexe «B» de ce rapport.

#### **Rapport du vérificateur**

Selon le rapport du vérificateur externe sur les états financiers, émis par Samson, Bélair / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. les états financiers consolidés de la Municipalité donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2009 et ce, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

### **Année 2010**

Pour l'année en cours, le Conseil a adopté un budget consolidé de 1 617 592 \$, avec un taux de taxes foncières générales de 0,5912 \$ du 100 \$ d'évaluation. Si la Municipalité ne fait pas face à des dépenses imprévues, nous envisageons un surplus de 41 091 \$.

#### **Principales réalisations et actions de l'année 2010**

- Réfection d'une conduite d'eau potable longeant la route 214
- Rénovation du chalet du golf
- Rénovation de la salle Victoria au bureau municipal
- Rénovation de la salle des Anciens Combattants au Centre Communautaire
- Achat d'un camion citerne autopompe
- Achat d'une rétro caveuse
- Reconstruction de la bâtisse de la patinoire au Parc Méorial



No de résolution  
ou annotation

## **Année 2011**

Parmi les dossiers qui occuperont le Conseil municipal et son administration en 2011, faisons mention de la mise en œuvre d'un plan de réfection du réseau routier municipal, de l'acquisition d'un camion avec les équipements à multiples usages pour la voirie, à l'installation de trois (3) bornes sèches pour la protection contre les incendies et à la continuation des travaux relatifs à l'approvisionnement en eau potable.

Le Conseil municipal entend continuer à consacrer tous ses efforts au maintien d'un cadre de vie de qualité pour les citoyennes et les citoyens de Bury, tout en assurant une saine gestion des fonds publics.

Walter Dougherty  
Maire

### **ANNEXE AU DISCOURS**

#### **Le traitement des élus**

En vertu des dispositions de la loi, le Maire doit inclure dans son rapport annuel une mention de la rémunération et des allocations de dépenses que chaque membre du Conseil reçoit.

En ce qui concerne l'année 2010, le règlement no 381 adopté le 7 juin 2006, prévoit les sommes suivantes :

	<b>Salaires</b>	<b>Dépenses</b>	<b>MRC</b>	<b>MRC</b>
	<b>salaires</b>	<b>dépenses</b>		
<b>Maire</b>	7 200 \$	3 600 \$	1469 \$	100 \$
<b>Conseillers</b>	21 600 \$	10 800 \$		

Prenez note que l'annexe «A» du rapport du Maire concernant la liste des dépenses de plus de 25 000 \$ et des dépenses de plus de 2 000 \$ avec un même fournisseur lorsque l'ensemble de ces dépenses dépasse 25 000 \$ est disponible au bureau municipal.

L'annexe «B» concernant la dette et sa répartition aux états financiers, consolidés au 31 décembre 2009, est également disponible au bureau municipal.

#### **8. Rapports des comités**

- 8.1 Administration**
- 8.2 Sécurité publique**
- 8.3 Travaux publics et Environnement**
- 8.4 Urbanisme et développement**
- 8.5 Loisirs, sport et culture**
- 8.6 Golf**

#### **9. Affaires nouvelles**



No de résolution  
ou annotation

**2010-12-222**

### **9.1 Liste des comptes à payer**

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR la conseillère Florence Fréchette

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes à payer et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 129 174,83 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 11-2010 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

### **9.2 Renouvellement des contrats d'entretien et de soutien PG Solutions**

**2010-12-223**

ATTENDU QUE le contrat d'entretien et de soutien PG Solutions vient à échéance le 31 décembre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Terry Williams,  
APPUYÉ par le conseiller Martin Jones

ET RÉSOLU de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications pour la période du 1<sup>e</sup> janvier au 31 décembre 2011.

Que le montant est de 5 790 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉ**

### **9.3 Renouvellement du contrat mises à jour Web Solutek Informatique**

**2010-12-224**

ATTENDU QUE le plan de mise à jour annuel est arrivé à terme, et qu'il y a lieu de le renouveler ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Terry Williams,  
APPUYÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon

ET RÉSOLU d'autoriser le renouvellement du plan de mise à jour annuel avec Solutek Informatique pour un montant de 520 \$, taxes incluses, correspondant à la période du 18 octobre 2010 au 18 octobre 2011.

**ADOPTÉ**

### **9.4 Contribution annuelle au Journal régional Le Haut-Saint-François**



ATTENDU QU'à chaque année toutes les municipalités et la MRC participent financièrement au Journal Régional le Haut Saint-François ;

ATTENDU QUE cet engagement permet aux citoyens de recevoir gratuitement le journal ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,  
APPUYÉ PAR la conseillère Florence Fréchette

ET RÉSOLU d'autoriser un montant de 1339,80 \$ pour la contribution financière annuelle au Journal le Haut Saint-François.

**ADOPTÉ**

#### **9.5 Horaire d'ouverture pendant la période des Fêtes**

**2010-12-226**

ATTENDU QU'il y a lieu de fermer le bureau municipal pendant le temps des fêtes ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,  
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson

ET RÉSOLU d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 24 décembre 2010 au 3 janvier 2011 inclusivement.

**ADOPTÉ**

#### **9.6 Achat d'une pompe portative pour le service de protection contre l'incendie**

**2010-12-227**

ATTENDU QUE le service d'incendie a reçu une soumission pour une pompe portative démonstrateur à prix réduit ;

ATTENDU QUE cet équipement augmenterait l'efficacité du service incendie ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Terry Williams,  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat d'une pompe portative BN 4200 Briggs 18HP pour un montant de 3 900 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉ**

#### **9.7 Travaux de réhabilitation du puits BU/PE-1-03**

**2010-12-228**



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU QU'il est urgent de procéder à la réhabilitation du puits BU / PE-1-03 de manière à assurer l'approvisionnement en eau des usagers du réseau ;

ATTENDU QUE la firme Laforest Nova Aqua (LNA) a déposé un programme de travail pour le nettoyage dudit puits, daté du 23 novembre 2010, lequel est accompagné du budget des travaux proposés ;

ATTENDU QUE la procédure d'appel d'offre pour la réhabilitation du puits a été effectuée et que le plus bas soumissionnaire est F. Lapointe et Fils inc. au montant de 14 500 \$, avant taxes ;

Par conséquent,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,  
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson  
et RÉSOLU

D'accepter l'offre de services du consultant LNA au montant de 8 224,40 \$, taxes en sus.

D'autoriser l'entrepreneur F. Lapointe et Fils inc. à effectuer les travaux de réhabilitation du puits au montant de 14 500 \$, taxes en sus.

D'autoriser l'achat d'eau potable et les services d'un électricien pour s'assurer du bon suivi des opérations.

Que l'estimé total du programme de travail pour le nettoyage du puits s'élève à 30 742 \$.

**ADOPTÉ**

**9.8 Mise à niveau des coûts et des travaux de mise aux normes des installations d'eau potable**

**2010-12-229**

ATTENDU QUE la Municipalité doit répondre à la mise aux normes de ses installations d'eau potable ;

ATTENDU QUE la firme Teknika-HBA a présenté une offre de services professionnels, datée du 28 octobre 2010, en vue de réaliser une étude complémentaire pour la mise aux normes des installations d'eau potable ;

ATTENDU QUE les services visent spécifiquement à évaluer la possibilité de conserver le réservoir existant ;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels pour la réalisation des services décrits dans ladite offre est sur une base de tarification à taux horaire pour une enveloppe budgétaire de 14 400, taxes en sus ;

Par conséquent,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,  
APPUYÉ PAR la conseillère Florence Fréchette  
et RÉSOLU

D'accepter ladite offre de services du consultant Teknika-HBA relative à la mise à niveau des coûts et des travaux de mise aux normes des installations d'eau potable.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
**2010-12-230**

### **9.9 1<sup>er</sup> décompte progressif relatif aux travaux de réfection de la conduite d'eau potable sur la route 214**

Attendu que le 1<sup>er</sup> décompte progressif relatif aux travaux de réfection de la conduite d'eau potable sur la route 214 (phase 2) a été transmis, le 3 décembre 2010, à la municipalité de Bury avec la recommandation pour paiement par le consultant Teknika-HBA ;

Attendu que, pour les travaux exécutés au 30 novembre 2010, la portion remboursable par le Ministère des Transports selon l'entente numéro 101038 Bury s'élève à 86 145,12 \$, la TPS de 5 % à 4 307,26 \$ et la TVQ de 7,5 % à 6 783,93 \$ pour un total de 97 236,30 \$ ;

Attendu que, pour la même période, le montant à la charge de la municipalité de Bury s'élève à 99 613,80 \$, taxes incluses ;

Attendu que les montants recommandés incluent la retenue de 10 % ainsi que les taxes ;

Attendu qu'une aide financière gouvernemental de 105 000 \$ dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) a été confirmée pour la réalisation de ce projet ;

Par conséquent,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,  
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson  
ET RÉSOLU

D'autoriser le paiement d'un montant total 196 850,11 \$ à l'entrepreneur Construction DJL inc. pour les travaux exécutés au 30 novembre 2010.

**ADOPTÉ**

**2010-12-231**

### **9.10 Demande de dérogation mineure au 548, rue Main**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure au 548, rue Main a été déposée à la Municipalité de Bury ;

ATTENDU QUE l'article 9.2.1 du règlement de zonage (#339-2008) exige des normes de dimensions maximales de 60 mètres carrés pour l'implantation d'un bâtiment complémentaire ;

ATTENDU QUE le propriétaire veut se construire un bâtiment complémentaire supérieur de 13 mètres carrés aux normes de dimensions maximales ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), ayant comme objectif de se prononcer sur les projets relatifs à l'urbanisme, a pris connaissance de la présente demande ;

ATTENDU QUE suivant l'avis public affiché conformément à la Loi, les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre à la présente séance ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Terry Williams,  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones  
et RÉSOLU

D'accorder à la présente demande la dérogation mineure.



No de résolution  
ou annotation

Le Vote est demandé :

POUR : 4

CONTRE : 1

Résolu sur division et mention d'opposition de la conseillère Marilyn Matheson.

**ADOPTÉ**

**9.11 Ratification à l'appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ**

**2010-12-232**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 25-P veut se prévaloir de son droit acquis résidentiel en zone agricole ;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 25-P désire aliéner, de son terrain représentant 40,4 hectares, une superficie correspondant à 2,2 hectares déjà utilisée à des fins non agricoles (à des fins résidentielles) ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), ayant comme objectif de se prononcer sur les projets relatifs à l'urbanisme, a pris connaissance de la présente demande et la recommande auprès des membres du Conseil;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur dans la Municipalité ;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ requiert l'appui du Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR la conseillère Florence Fréchette  
et RÉSOLU

D'appuyer la présente demande d'autorisation auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec.

**ADOPTÉ**

**9.12 Projet Activités 4 saisons au golf dans le cadre du Pacte Rural**

**2010-12-233**

ATTENDU QUE le projet Activités 4 saisons au golf a été accepté par le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-François dans le cadre du Pacte Rural ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury s'engage à investir 21 000 \$ dans le projet et que le montant demandé au Pacte Rural est de 25 655 \$;

Par conséquent,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones  
ET RÉSOLU



No de résolution  
ou annotation

D'autoriser le Maire et la Directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Bury le protocole d'entente à intervenir avec la MRC du Haut-Saint-François pour permettre la réalisation du projet d'activités 4 saisons au chalet du Golf.

**ADOPTÉ**

### **9.13 Signature de l'entente avec le SADC**

**2010-12-234**

ATTENDU QUE la bibliothèque municipal de concert avec le Community Learning Center en collaboration avec le SADC, souhaite investir dans le programme « Appui au passage à la société de l'information » ;

ATTENDU QUE ce programme permet l'accès aux citoyens de tous âges à des ateliers de formation pour développer les connaissances de base en informatique et de navigation sur le Web ;

ATTENDU QU'une entente intervenue entre le SADC et la bibliothèque municipale doit être signée ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,  
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson  
ET RÉSOLU

D'autoriser la Directrice générale à signer l'entente intervenue entre le SADC et la municipalité de Bury afin de réaliser le programme «Appui au passage à la société de l'information (PAPSI).

**ADOPTÉ**

### **9.14 Approbation des traverses de chemins pour les motoneiges**

**2010-12-235**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu du Club d'auto-neige Cookshire inc. pour fin d'approbation les différentes traverses de chemins municipaux dans la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Terry Williams  
ET RÉSOLU

De reconduire les mêmes traverses que par les années passées pour le Club d'Autoneige Cookshire Inc.

**ADOPTÉ**

## **10. Législation**

### **10.1 Avis de motion au règlement numéro 401-2011 fixant la taxation et la tarification municipale pour l'année 2011 et les conditions de perception**

**AVIS DE MOTION** est donnée par la conseillère Florence Fréchette à l'effet qu'à une séance subséquente, sera déposé pour adoption le



No de résolution  
ou annotation

règlement numéro 401-2011 fixant la taxation et la tarification municipale pour l'année 2011 et les conditions de perception.

**10.2 Avis de motion au règlement numéro 339-F modifiant le règlement de zonage numéro 339-2008**

**AVIS DE MOTION** est donnée par la conseillère Marilyn Matheson à l'effet qu'à une séance subséquente, sera déposé pour adoption le règlement numéro 339-F modifiant le règlement de zonage numéro 339-2008. Les membres du Conseil reconnaissent avoir reçus copies du règlement et demande une dispense de lecture.

**10.3 Avis de motion au règlement numéro 343-2011 modifiant le règlement numéro 343-01 intitulé Règlement des permis et certificats**

**AVIS DE MOTION** est donnée par la conseillère Marilyn Matheson à l'effet qu'à une séance subséquente, sera déposé pour adoption le règlement numéro 343-2011 modifiant le règlement numéro 343-01 intitulé Règlement des Permis et Certificats. Les membres du Conseil reconnaissent avoir reçus copies du règlement et demande une dispense de lecture.

**10.4 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 339-F modifiant le règlement de zonage numéro 339-2008**

2010-12-236

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal procède à l'adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 339-F modifiant le règlement de zonage numéro 339-2008 visant à changer les dispositions réglementaires concernant l'implantation des bâtiments complémentaires et l'agrandissement de la zone M-12.

Que le présent règlement sera présenté lors d'une consultation publique tenue le 10 janvier 2011, à 19 h, au Centre communautaire Le Manège militaire, sis au 563, rue Main.

**ADOPTÉ**

**11. 2<sup>e</sup> période de questions du public**

Quelques questions et commentaires concernant les items à l'ordre du jour ont été soulevés par l'assistance.

**12. Varia et affaires nouvelles**



### 12.1 Travaux de reconstruction Bâtiment du Parc Mémorial

SUR PROPOSITION de la conseillère Marilyn Matheson  
APPUYÉ PAR la conseillère Linda McMahon  
IL EST RÉSOLU

De mandater l'entrepreneur général Construction Groupe Prévost pour les travaux de reconstruction du bâtiment du parc Mémorial.

D'autoriser le paiement de 33 039,75 \$, taxes en sus, correspondant à la partie entrepreneur général de 18 000 \$, à la plomberie au montant de 7 821 \$ et à l'électricité au montant de 7 218,75 \$.

**ADOPTÉ**

### 13. Information des membres du Conseil

### 14. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 21 h 15.

**La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra lundi, le 10 janvier 2011, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main.**

#### **Certificat de crédits suffisants:**

Je, soussignée, Suzanne Ménard, directrice-générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les dépenses ci-haut projetées aux postes budgétaires suivants : 02-10000, 02-20000, 02-40000, 02-60000, 02-70000 et surplus affectés.

Signé ce 7 décembre 2010,

---

Suzanne Ménard, Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Walter Dougherty, Maire

2010-12-238